ARRÊTÉ 2026-ÉLE-AEI-IS-01

FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL
Pour le renouvellement complet des représentantes et des représentants des collèges des personnels au Conseil de gestion de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de l'Administration et des Échanges Internationaux – International School (AEI-IS) de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC),

VU *le code de l'éducation ;*
VU *le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;*
VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;*
VU *les statuts de l'UFR de AEI-IS de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;*
VU *la décision cadre en date du 29 mai 2026 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections des représentants des personnels et des usagers au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;*
VU *la délibération CA-2026-ÉLECTION-UPEC-32, en date du 7 septembre 2026 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Pierre Wolkenstein à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;*
VU *l'avis du Comité électoral consultatif ;*

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les opérations électorales en vue du renouvellement complet des représentantes et des représentants des collèges des personnels au Conseil de gestion de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) d'Administration et des Échanges Internationaux – International School (AEI-IS) de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage des listes électorales	**Au plus tard le jeudi 29 octobre 2026**
Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi	**Au plus tard le lundi 2 novembre 2026 à 16h00**
Séance du comité électoral consultatif en cas d'inéligibilité	**Au plus tard le vendredi 6 novembre 2026**
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnels dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part	**Au plus tard le lundi 9 novembre 2026 à 16h00**
Scellement de l'urne	**Mardi 17 novembre 2026 à 12h00**
PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026 À 10H00 AU JEUDI 19 NOVEMBRE 2026 À 16H00	
Clôture des opérations de vote et dépouillement	**Jeudi 19 novembre 2026 à 16h30**
Proclamation des résultats	**Au plus tard le vendredi 20 novembre 2026**

Ouverture de la période de recours contentieux	**À compter de la proclamation des résultats**
Délai de recours devant le CCOE	**Dans les 5 jours à compter de la date d'affichage des résultats**

ARTICLE 2 :

Le directeur et la responsable administrative de la composante sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 12 octobre 2026

Le Président de l'Université

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC
Pierre Wolkenstein

Pierre WOLKENSTEIN